

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2024

Amadeus France bafoue les négociations !

La communication "Salary Policy for 2024" envoyée aux salariés le 6 février 2024 avant la fin des négociations jette le discrédit sur la direction d'Amadeus France qui, malgré son label renouvelé « Top employer France », bafoue les négociations avec les organisations syndicales et les salariés qu'elles représentent. Au regard de l'inflation galopante, les attentes salariales étaient fortes cette année encore, mais les requêtes et arguments présentés en faveur des employés ont été balayés d'un revers de main.

Propositions principales CFDT

- C** Augmentation plancher de 198 EUR/mois. Prime ou augmentation de salaire lors d'un changement de poste.
- C** "Enhanced bonus plan" pour tous (y compris niveaux inférieurs à 11).
- C** Négociations pour un accord de participation concernant la compensation de l'effet IP box.
- C** Versement volontaire sur le Plan Epargne Entreprise (PEE) :
 - Abondement porté à 300% (au lieu de 200%)
 - Montant abondé de 400 EUR (au lieu de 300 EUR)
- C** Revalorisation des astreintes (inchangées depuis 12 ans).
- C** Indemnisation du temps de travail et de repos le week-end pour tous.
- C** Revalorisation des indemnités du "per diem" (en voyage d'affaire) sur tous les sites Amadeus, à l'instar de Madrid.
- C** Alignement de la prise en charge par l'employeur de la surcomplémentaire sur celle de la complémentaire santé-mutuelle.
- C** Revalorisation de la prise en charge par l'employeur de la complémentaire et surcomplémentaire à hauteur de 65%.
- C** Pérenniser les pré-retraites par un accord annuel.
- C** Négociations pour un accord Compte Epargne-Temps (CET) pour les congés non pris pendant la période légale.

Réponses Amadeus France

- A** Non, décision unilatérale d'une augmentation moyenne de 3,8% et une complémentaire de 0,95% (pour les métiers en tension, sous conditions).
- A** Non, décision au niveau Amadeus IT Group, pas Amadeus France.
- A** A étudier, mais aucun calendrier n'a été donné.
- A** Non.
- A** A étudier, mais aucun calendrier n'a été donné.
- A** Non.
- A** Non, décision au niveau Amadeus IT Group, pas Amadeus France.
- A** Non.
- A** Non.
- A** Non pour la pérennité, mais un plan pré-retraite pourrait être proposé ultérieurement.
- A** Non, les congés doivent être pris pendant la période légale.

La direction ne peut pas à la fois exiger une augmentation de la productivité et baisser les salaires réels !

Il faut revoir les augmentations à la hausse !

Newsletter #134



Propositions principales CFDT

- C** Réduire le nombre de jours de travail annuel à 212 jours (au lieu de 216 jours).
- C** Accorder un 7ème jour de congé payé d'ancienneté (seniority day) aux salariés ayant 35 ans d'ancienneté.
- C** Négociations pour un accord de **bonification des salaires du temps partiel parental** (similaire au contrat génération).
- C** Négociations pour un accord de **bonification des salaires du temps solidarité** (similaire au contrat génération).
- C** **Élargir le congé de proche aidant** aux salariés dont les parents résident à l'étranger.
- C** **Pouvoir faire don des congés perdus ou non pris chaque année** à un salarié parent d'enfant gravement malade ou proche aidant.
- C** **Financement de Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour des services aux personnes dépendantes** ou garde d'enfants (jusqu'à 3 ans)
- C** Accorder 2 jours de congés payés en cas de déménagement.

Réponses Amadeus France

- A** Non.
- A** Oui.
- A** Non.
- A** Non.
- A** Non, le dispositif actuel est conforme à la loi française.
- A** Non.
- A** Non.
- A** Non.

La direction ne peut pas à la fois exiger une augmentation de la productivité et baisser les salaires réels !

Il faut revoir les augmentations à la hausse !

Newsletter #134

